

N°DEC24_001



DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC24_001 - Avenant n° 2 au marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagements paysagers et de créations d'espaces verts

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°20.033 du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2123-1, R.2123-1-1°, R.2194-1 et suivants du Code de la commande publique,

Vu le marché conclu le 17 décembre 2021 avec la société VERTE ENTREPRISE, sise 170 rue Ombreval, 95330 DOMONT, ayant pour objet les travaux d'aménagements paysagers et de création d'espaces verts d'une durée d'un an reconductible 3 fois et pour un montant de 1 250 000 € HT par an, soit 5 000 000 € HT pour la durée totale du marché,

Considérant qu'il est nécessaire de passer un avenant afin de modifier les modalités de réception des travaux,

DÉCIDE de signer l'avenant proposé par la société VERTE ENTREPRISE, représentée par Monsieur FOURNET Sébastien, Directeur.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 15 janvier 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Mis en ligne sur le site de la ville le : 19/01/2024

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire

